



#LETTRE D'INFORMATION
de vos Conseillers départementaux « Ensemble Pour les Yvelines »

COVID19 : Plan d'urgence de 27 millions €

Les Conseillers départementaux du Groupe Ensemble Pour Yvelines adoptent un Plan d'aide d'urgence face à la crise sanitaire du COVID-19

l'occasion de leur première séance plénière en visioconférence du 17 avril 2020, les élus du Conseil départemental des Yvelines ont adopté **un Plan d'aide d'urgence face à la pandémie du COVID-19 d'un montant global de plus de 27 millions d'euros.**

Ces mesures soutiendront de façon concrète et rapide nos concitoyens les plus fragiles, les professionnels des structures sociales et médico-sociales mobilisés sur le terrain, et les acteurs économiques yvelinois dont les activités sont impactées par la crise sanitaire.

Voici en synthèse les premières mesures adoptées dans le cadre du Plan d'Aide d'urgence départemental :

Soutien aux personnes âgées hébergées dans les EHPAD :

- 600 000 euros seront dédiés à la **campagne de dépistage dans les EHPAD** du département visant à tester les résidents consentants et le personnel, ainsi qu'à la fourniture en **tablettes 4G dans ces établissements** afin de rompre l'isolement des personnes âgées confinées et permettre les pratiques de télémédecine. En outre, des **agents techniques des services départementaux sont mis à disposition des EHPAD** en difficulté de façon ponctuelle.
- Une **aide exceptionnelle de 500 € par mois**, pour trois mois, dans le but

de **faciliter le retour à domicile des personnes âgées** hospitalisées qui le peuvent et qui ne sont pas bénéficiaires de l'allocation personnes âgées (APA).

- Une **aide exceptionnelle à l'hébergement temporaire en EHPAD** des personnes âgées hospitalisées guéries du COVID-19. Le Département financera, pendant un mois, les dépenses relatives à ce séjour temporaire pour un montant de 100 000 €.

Soutien alloué aux professionnels du secteur social et médico-social :

- Des mesures de soutien au **secteur sanitaire, social et médico-social d'un montant de 2,25 millions** d'euros: fourniture de **200 000 masques aux professionnels** exposés dans le cadre de leur mission, **aide au paiement des loyers des professionnels de santé libéraux** exerçant dans les maisons médicales...
- Un soutien en direction des **services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) d'un montant total de 100 000 €**. Près de **100 000 masques chirurgicaux** ont été distribués à ces établissements.
- Une **prime exceptionnelle pouvant aller jusqu'à 1000 €**, exonérée de prélèvement fiscaux et sociaux, sera consacrée aux agents territoriaux engagés contre l'épidémie et aux personnels des établissements sociaux ou médicaux sociaux qui relèvent de la responsabilité du Département.

Aide aux familles et à l'enfance :

- Le Département prévoit une enveloppe de **2 millions d'euros sous forme de bons alimentaire d'urgence** pour venir en aide aux foyers modestes les plus durement éprouvés par la crise économique.

- Une enveloppe de 3 millions d'euros sera dédiée à **l'accompagnement aux locataires à revenus modestes** qui rencontrent une perte de revenus subite et des difficultés à honorer le paiement du loyer.
- Le Département mobilise **80 travailleurs sociaux volontaires et solidaires dans les établissements ASE pour la protection de l'enfance** durant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire, et équipe les structures départementales et les assistantes familiales en **tablettes numériques**. Le Département va par ailleurs généraliser l'expérimentation réussie des « **séjours d'aération** » pour les adolescents placés dans les établissements ne disposant pas d'espace extérieur. Ces séjours auront lieu dans des sites des Yvelines en pleine nature, dans le respect des consignes sanitaires.
- Une aide aux **personnes en situation de handicap** d'un montant de 1 million d'euros pour favoriser le retour à domicile et soutenir les familles en cas de confinement.
- Une aide de 100 000 euros est prévue pour l'adaptation des outils numériques pour **la continuité pédagogique des collégiens**, dans le but notamment de supporter un nombre très important de connexions simultanées d'élèves et de professeurs.

Soutien aux acteurs économiques :

- **Une enveloppe de 500 000 € en direction des exploitations agricoles**, en fonction de la perte de chiffre d'affaire subie. Des filières sont dès à présent impactées (horticulture, pépiniéristes...) tandis que pour d'autres (maraîchage et arboriculture), les impacts sont à évaluer et se feront au cas par cas.

- Le Département a décidé de renforcer son **outil de recensement des producteurs locaux** et de communication dans le but de répondre à la demande croissante de **ventes directes à la ferme**.
- Plus de **11 millions d'euros seront consacrés au soutien aux entreprises du BTP** ayant subies les surcoûts liés à la mise à l'arrêt des chantiers et en prévision de leur sécurisation pour la reprise future des activités.

Le Plan d'aide d'urgence est susceptible d'être complété au fil de l'évolution de la situation et des besoins exprimés par les différents acteurs de notre département. D'ici cet été, le Conseil départemental des Yvelines présentera un plan de relance afin de soutenir l'économie par l'investissement.

Pour en savoir plus :

Pour les professionnels de l'aide à domicile, un numéro vert est disponible :

0805 38 39 49

Des Informations détaillées et les demandes d'aide en ligne sont disponibles sur :

yvelines-infos.fr